LE REVEIL AGRICOLE

LA PETITE BASSE-COUR ET LE JARDIN OUVRIER

Le sage a dit : « Celui qui possède une basse-cour et un jardin limit par se pensionner pour les bêtes et pour les plantes. Il se ménage de nombreuses satisfactions pécunieires et morales, dans le cadre d'une tranquille vieillesse. »

A cette citation, nous en joindrons une autre émenent d'un ministre de l'agriculture dans un discours qu'il prononça à Paris au banquet du Salon de l'Aviculture : « L'élevage des animeux de basse-cour est l'entreprise agrirole le plus populaire. Elle va de le grende ferme à la chaumière en passant par l'ameteur, le sportif et l'industriel. Dans la meison de nos banlieues et dans le logement de nos cheminots, il y e toujours quelques poules, quelques lapins, quelques pigeons. On ne lere jameis trop pour encourager l'ouvrier vers l'élevage du petit cheptel de basse-cour, comme on ne fera jamais trop pour mettre à es disposition le terrein qui devieindrà jardin ouvrier. Quand les ouvriers sont occupés à soigoer leurs enimeux ou à cultiver leur jardin, ils sont mieux qu'au cabaret et n'ont pas le temps de penser aux causes qui dissolvent. »

A notre époque troublée, où la vie est trée chore et les produits elimentaires répertie au compte-gouttes, l'appoint apporté aur la table familiale par le jardin et la basse-cour est on ne peut plus précieux : il cree un bien-être des plus sains apprecié de tous, grends et petits.

En ce qui concerne la basse-cour, nous savons qu'il existe des difficultés difficiles à surmonter et l'elimentation des animaux en est la principale pierro d'achoppement.

Espérons que les sociétés avicoles per l'intermediaire de leur Fédeation continueront à obtenir certeins petits avantages et que les pouvoirs publics favorables aux jardins ouvriers, ne marchandront pas leur eppui à la petite basse-cour.

Nous recommandons neanmoins à ceux qui possèdent un petit coin de terre et quelques animaux, de penser dès maintenant à cultiver une bonne partie de la nourriture de ces derniers.

Nous étudierons cette importante question dans une prochains chronique.

Paul DUBUS.

LE BON JARDIN OUVRIER 1942

Sous ce titre MM. Fr. Depuit et Julian Matte, un praticien réputé et un vulgarisateur de la Presse agricole, ont rédigé pour la jardin familiel, le plus complet, le plus dense et le plus clair traite de culture potagère de pleine terra que l'on pouvait ettendre en celte période eux exigences accrues.

Ile n'ont pas ceint d'expliquer au jardinier âmateur ce quo c'est qu'un bon sol, et ce qu'est la vie de le plante dane ses rapporte avec calici, avec l'eau, l'air et la lumière, event da farmuler les conseils d'une pretique éprouvée pour la réussite da chaqua culture particulière. La precieuse Loi da novembre 1941, qu'on ne trouveit jusqu'ici qu'au « Journel Officiel », et qui constitua la Charte des Jerdins Onvriera, complète ce volume agreablement préfacé par M. Demesmey, très élégamment présents par l'éditeur Taffin-Lefort da Lilla, et d'un prix extrêmement modique.

OALLIAS — A.B.C. Coulommiers (S.-et-M.) à 8-10-20 et 30 fr. Tarif RN fco 11252

UNE EXPOSITION D'AVICULTURE A ARRAS

La Société des Aviculteurs d'Artois organise les 14 et 15 Mara une exposition d'Aviculture, salle des Concerts, rue St-Aubert à Arras.

Toute demanda da renseignomants doit être edressés à M. Paul Ricque, 78, rue da Bapeume, à Arras.

SLEVEUSES AVEC PARO, cheuff. élect. pr 50 poussins. Couveuses 80 oeufs. Poussins. Œufs à couver. Eis d'Aviculture ROULLIER-ARNOULT, Gembais (S.-et-O.). fond. 1873, créat. des prem. rouveuses eriif. Tar. illust. 2 frs. 11.961

T. S. F.

DIMANCHE 5 MARS

Ganeerts à 7 h., 8 h., 8 h. 30, 6 h. 45, 9 h. 45, 10 h. 30, 11 h. 10, 11 h. 55, 14 h., 14 h. 25, 18 h. 15, 17 h., 17 h. 15, 19 h. 20, 20 h. — 9 h. : Musique religieuse. — 10 h. : « Musette s. — 10 h. 20 : Théories franc-maçonnes (Causerie). — 11 h. : Vient de paraître. — 12 h. et 13 h. 15 : Hours des Auditeurs. — 13 h. 40 : « Menfred » (poème dramatique). — 18 h. 45 : Pages choisies du Camille Lemonnier. — 18 h. : Radio-Jeunesse. — Intermetiens à 7 h. 30, 9 h. 30, 13 h., 16 h., 19 h. 45.

SPORTS

LE CHAMPIONNAT PREMIÈRE DIVISION ESCAUT

LES RENCONTRES DU 6 MARS

U.S. Valenciennes-Anzin-F.C. Maing.
Denain A. - A.S. Raismes.
U.S. Escaudain - C.A. Valenciennes.
U.S. Vlaux-Condé - U.S.P. Arenberg.
O. Hérin-Sentinelle - S.C. Lourchois.
Ex. : F.C. Queroubis.

L'U.S.V.A. reçoit la F.C. Maing dont les dernières sorties ont confirmé un redressement certain. Cependent l'avantage du terrain aidant, les jaunes Athéniens devreient prendre leur revanche da l'aller. A Demain, les « Z'Enfants » aurront la visite des ex-champions du Nord. Les locaux seront nos favoris à condition da ne pas méscotimar les Raismois.

Le C.A. Valanciennois, à Escaudain, ne renouvellera eana doute pas sa performance de l'aller (3-0), car les « Usés » sembient a'être ressaisis.

L'U.S. Arenberg sera l'hôte da l'U.S. Vieux-Condé, qui fait le plus souvent la loi chez elle. Les « Chats Noirs » dovraient, à notra avis, s'octroyer les trois points.

Enfin à Hérin se disputera lo match « vedette » de la journée. Seront en affet aux prises, le leader Lourchois et son escond Hérinois. Battus, les Lourchois verraient leur position sérieusement abranlée, vainqueurs ils distancerelent définitivement les « Olympiens » et conserveraient leur eventage sur ces redoutables Denaisiens. Un « draw » nous semble devoir être le solution de ce match, qui s'annonce singulièrement disputée.

A. D.

DISTRICT TERRIEN

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

Afin de conserver toute la régularité des championnets, le journée du 8 mars est reportée à une date ultérieure. Cet avis s'adresse à tous les clubs du District eans distinction et concerna toute les équipes Seniors, Cadets, Juniors et Minimes.

Les arbitres et les dirigeents sont instamment priés de tenir compta de cet avis officiel.

HIPPISME

LES COURSES A VINCENNES

Résultats du Jendi 5 Mars

Prix de Clamecy (monté). 25.000 francs. 2.250 mètres. — 1. Ortolano (Marcel James), à Alf. Lefévre ; 2. Ouistiti Léyburn (R. Carpentier), au Mares de Res.-l'Abbayo ; 3. Ornano III (O. Bréhin), à J. Verstareten. — 21 partanta.

Mutuel. — Ognant, 67.00 ; placés, 23.00 ; 18.00 ; 71.00.

Prix de Varnauil (attelé). 25.000 fr. 2.250 mètres. — 1. Pastilla (R. Gayet) à O. Jossa ; 2. Picat (A. Arson), à Mme P. Fossas ; 3. Peter Williams (Al. Tamberi), à Mlle M. Delaina. — 19 partanta.

Mutuel. — Gagnant, 242.00 ; placés, 33.50 ; 7.50 ; 10.00.

Prix de Rilsm (monté). 45.000 fr. 2.600 mètres. — 1. Qinalmodo (Al. Liber), à R. Michel ; 2. Quella Vaina II, à H. Céran-Meillard ; 3. Aimante ; 3. Guia (G. Roussel), à L. Aimante ; 3. Guia (R. Hazal), à H. Céran-Meillard. — 12 partanta.

Mutuel. — Gagnant, 45.50 ; placés, 15.00 ; 29.00 ; 12.60.

Prix da Pont-Audamer (attelé). 40.000 francs. 2.500 mètres. — 1. Queva Williams (R. Céran-Meillard), à H. Céran-Meillard ; 2. Quintus de Smyrna (R. Geyet), à G. Jossa ; 3. Quarto (R. D'Haéne), à A. Domicent. — 16 partanta.

Mutuel. — Ognant, 27.50 ; placés, 19.50 ; 60.00 ; 11.50.

Prix de Bayanne (attelé). 50.000 francs. 2.250 mètres. — 1. Ecuria geanante V. Cavey. — 1. Nanettona (G. Cavay), à V. Cavey ; 2. Ni touches pas (H. Masson), à P. Chelendon ; 3. Montpellier B. (M. Capella), à A. Bourree. — 11 partenta.

Mutuel. — Gagnent, 19.00 ; placés, 11.50 ; 12.50 ; 9.00.

Prix de Deuel (monté). 65.000 fr. 2.600 mètres. — 1. Mon Crieri II (O. Leroux), à J. Léveillé ; 2. Ohé Willamé (E. Cerré), à Mme O. Fillot ; 3. Nasot (A. Forcinal), à A. Forcinal. — 12 partanta.

Mutuel. — Ognant, 24.00 ; placés, 19.50 ; 19.50 ; 12.50.

Prix de Beauville (attelé). 40.000 francs. 2.600 mètres. — 1. Pelavas (A. Vermeulen), à C.-F. Delecroix ; 2. Oudinot (Al. Visl), à P. Gemaro ; 3. Prima Donna (R.-R. Expert), à R. Expert. — 14 partanta.

Mutuel. — Gagnant, 139.00 ; placés, 37.50 ; 35.50 ; 49.00.

TIRAGES FINANCIERS

DU 5 MARS 1942

VILLE DE PARIS 2 % 1888

Le numéro 202.515 gagne 100.000 fr.
Le numéro 651.695 gagne 50.000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 597.786, 635.210, 13.438, 509.204.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 6.000 francs : 634.030, 307.111, 272.411, 67.449.

FONCIERES 2 1/2 % 1913

Le numéro 653.465 gagne 250.000 fr.
Le numéro 412.224 gagne 25.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 303.082 — 221.056.

FONCIERES 3.50 % 1938

Le numéro 454.450 gagne 100.000 fr.
Le numroé 204.158 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 3.000 francs : 129.144, 87.876, 692.249, 266.396, 790.668, 716.056.

BOURSE DE PARIS du 6 Mars 1942

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
FONDS D'ETAT		
3 %	95 50	95 35
3 % amort.	95 60	95 35
4 % 1917	102 ..	101 90
4 % 1918	102 40	102 35
5 % 1920	150 60	150 50
4 % 1925	104 20	104 20
4 ½ % 1932 A	101 10	101 05
4 ½ % 1932 B	102 20	102 10
4 ½ % 1937	102 65	102 55
5 % 1939	102 45	102 45
Caisse Autonome	122 05	122 15
Obl. Trésor 4 ½ 1933	1320 ..	1320 ..
— 4 ½ 1934	1225 ..	1218 ..
— 5 % 1935	.... ..	.... ..
Outillage National	1015 ..	1013 ..
P.T.T. 3 % 1928	.... ..	.... ..
— 4 ½ 1929	518 ..	506 ..
— 5 % 1934	.... ..	.... ..
— 5 % 1936	.... ..	.... ..
— 5 % 1938	.... ..	.... ..
Obl. Trésor 4 ½ 36 B	138 ..	138 ..
Bons Trésor 4 ½ % 1933	1110 50	1110 50
— 5 % 1934	.... ..	.... ..
— 4 ½ 1934	1064 ..	1064 ..
— 4 % 1935	1061 ..	1065 ..
— Sept. 3 % 1937	.... ..	.... ..
— Déc. 5 % 1937	.... ..	.... ..
— Fév. 5 ½ 1938	.... ..	.... ..
Caisse Aut. Teb.	1018 ..	1023 ..
CREDITS NATIONAUX		
Cr. Nat. 5 % 1918	16 ..	412 ..
— 1920	535 ..	528 ..
— Janvier 1923	.... ..	.... ..
— Juin 1923	.... ..	.... ..
— Janvier 1924	.... ..	.... ..
— 1934	1072 ..	1073 ..
— 1935	1068 ..	1042 ..
— 3 ½ % 1937	.... ..	.... ..
— 1938	.... ..	.... ..
BANQUES COMMUNALES		
Fonc. 1883	356 ..	356 ..
Fonc. 1886	410 ..	410 ..
Com. 1891	360 ..	355 ..
— 1892	431 ..	426 ..
Fonc. 1895	430 ..	430 ..
Com. 1900	415 ..	411 ..
Fonc. 1903	426 50	425 ..
Com. 1906	423 ..	415 ..
Fonc. 1909	206 ..	200 50
Com. 1912	214 ..	206 ..
Fonc. 1913 3 ½	428 ..	435 ..
Fonc. 1918 4 %	502 ..	512 ..
Empr. 1920	1001 ..	1001 ..
Com. 1930 4 %	1000 ..	990 ..
Fonc. 1930 4 ½ %	960 ..	960 ..
Com. 1931	1006 ..	997 ..
— 1931-32	99 ..	990 ..
— 1932	1002 ..	1000 ..
Empr. 1933	1029 ..	10 3 ..
Empr. 1934	.... ..	.... ..
ACTIONS FRANÇAISES		
Banque de France	22900 ..	22800 ..
Comptoir Escompte	1910 ..	1790 ..
Crédit Foncier France.	5820 ..	5900 ..
— Lyonnais	4420 ..	4450 ..
— du Nord	800 ..	.... ..
Soc. Générale, nouv lib.	1641 ..	1655 ..
Société Générale, Lib.	.... ..	1655 ..
Suez	2000 ..	22800 ..
Nord	1820 ..	1862 ..
Tramw. Lille-Rx-Ts.	360 ..	365 ..
Elect Gaz Nord	745 ..	745 ..
— du Nord	945 ..	965 ..
Energie Industrielle	3250 ..	3250 ..
Nord Lumière	0125 ..	0.75 ..
Thomson-Houston	703 ..	675 ..
Cie Générale Ind. Text.	1 95 ..	1940 ..
Le Bian	945 ..	.... ..
Pérenchies	1648 ..	1600 ..
Saint Frères	1280 ..	1280 ..
Gas Nord-Est	1450 ..	1451 ..
Aciéries Longwuy	1240 ..	1168 ..
Aciéries Micheville	1880 ..	1830 ..
— du Nord	720 ..	720 ..
— Sambre Meuse	1720 ..	1725 ..
Arbel	2288 ..	2290 ..
Chantiers de France	2106 ..	2125 ..
Constr. Nord France	1300 ..	.... ..
Fives-Lille	1760 ..	1710 ..
Forges Nord-Est	1290 ..	1300 ..
Jeumont Actions	750 ..	750 ..
— Parts	1820 ..	1750 ..
Franco-Belge M. Ch Fer	4800 ..	4850 ..
Hts Fourn. Pt-à-Mous	5750 ..	5850 ..
Denain-Anzin	1775 ..	1775 ..
Louvroil-Montbard	1185 ..	1220 ..
Métaux	4625 ..	4850 ..
Peugeot	1240 ..	1210 ..
Senelle-Maubeuge	1880 ..	1800 ..
Béthune	2050 ..	2000 ..
Aniche	61 9 ..	6280 ..
Anzin	1830 ..	1775 ..
Blanzy	4.45 ..	3865 ..
Carvin	2340 ..	2350 ..
Courrières	924 ..	925 ..
Dourges	2960 ..	2990 ..
Escarpelle	127.5 ..	13.00 ..
Lens	1160 ..	1170 ..
Ligny-les-Aire	446 ..	.... ..
Marles	2110 ..	2555 ..
Ostrirourt	3560 ..	3625 ..
Vicoigne	17.5 ..	1730 ..
Mokta et Hadid	18700 ..	.... ..
Nickel	2140 ..	2120 ..
Penarroya	6255 ..	6600 ..
Lille Bonnières Prior.	1311 ..	240 ..
— — Ord.	890 ..	870 ..
Air Liquide	3100 ..	3050 ..
Glaces Nord France	7.00 ..	7150 ..
Kali Ste-Thérèse	.... ..	.... ..
Kuhlmann	5155 ..	5255 ..
Poliet-Chausson	30 5 ..	2990 ..
Caout Indochine	1880 ..	1862 ..
Cultures Tropicales	430 ..	430 ..
Terres Rouges	1120 ..	.... ..

Villa de Paris. — Ville de Paris 1871, 411 ; 1875, 508 ; 1878, 497 ; 1892, 304 ; 1894-96, 295 ; 1896, 387 ; 1899, 352 ; 1904, 383 ; 1910 2 3/4 %, 331 ; 1910 3 %, 286 ; 1912, 298 ; 1926, 1.02 ; 1929, 992 ; 1930, 991 ; 1930 lots, 962 ; 1931, 960 ; 4 % fortif. 958 ; 1932, 996 ; 1934 6 1/2 %, 1.022 ; 1934 5 %, 1.005 ; 1935, 1.020 ; 1937, 1.022 ; 1938, 1.014.

Valeurs Françaises (Obligations). — Departtement du Nord : Octobre 4 % 1931, 2.936 ; 4 % 1931, 940 ; 5 1/2 % 1934, 1.000 ; 5 % 1935, 1.014 ; 5 1/2 % 1936, 1.910 ; 6 % 1938, 1.916.

BOURSE DE LILLE du 6 Mars 1942

Charbonnages. — Albi, 3.600 (*) (part), 4.400 off. ; Aniche, 6.125 (*) ; Anzin, 1.850 off. ; Béthune, 19.600 off. ; (1/10), 2.010 ; Blanzy, 4.020 dem. ; Bruay (coupures de 10), 570 off. ; (coupures de 25), 570 off. ; Carvin, 2.400 (*) ; Clarence, 450 dem. ; Commentry (Jce), 3.810 ; (Csp.), 3.900 dem. ; Courrières, 908 (*) ; Crespin, 206 (*) ; Dourges, 2.920 ; Escarpelle, 12.600 dem. ; Lens 11 (O. Bréhin), à J. Verstareten. — 21 partanta.

Mutuel. — Ognant, 67.00 ; placés, 23.00 ; 18.00 ; 71.00.

Prix de Varnauil (attelé), 25.000 fr. 2.250 mètres. — 1. Pastilla (R. Gayet) à O. Jossa ; 2. Picat (A. Arson), à Mme P. Fossas ; 3. Peter Williams (Al. Tamberi), à Mlle M. Delaina. — 19 partanta.

Mutuel. — Gagnant, 242.00 ; placés, 33.50 ; 7.50 ; 10.00.

Prix de Rilsm (monté), 45.000 fr. 2.600 mètres. — 1. Qinalmodo (Al. Liber), à R. Michel ; 2. Quella Vaina II, à H. Céran-Meillard ; 3. Aimante ; 3. Guia (G. Roussel), à L. Aimante ; 3. Guia (R. Hazal), à H. Céran-Meillard. — 12 partanta.

Mutuel. — Gagnant, 45.50 ; placés, 15.00 ; 29.00 ; 12.60.

Prix da Pont-Audamer (attelé), 40.000 francs. 2.500 mètres. — 1. Queva Williams (R. Céran-Meillard), à H. Céran-Meillard ; 2. Quintus de Smyrna (R. Geyet), à G. Jossa ; 3. Quarto (R. D'Haéne), à A. Domicent. — 16 partanta.

Mutuel. — Ognant, 27.50 ; placés, 19.50 ; 60.00 ; 11.50.

Prix de Bayanne (attelé). 50.000 francs. 2.250 mètres. — 1. Ecuria geanante V. Cavey. — 1. Nanettona (G. Cavay), à V. Cavey ; 2. Ni touches pas (H. Masson), à P. Chelendon ; 3. Montpellier B. (M. Capella), à A. Bourree. — 11 partenta.

Mutuel. — Gagnent, 19.00 ; placés, 11.50 ; 12.50 ; 9.00.

Prix de Deuel (monté). 65.000 fr. 2.600 mètres. — 1. Mon Crieri II (O. Leroux), à J. Léveillé ; 2. Ohé Willamé (E. Cerré), à Mme O. Fillot ; 3. Nasot (A. Forcinal), à A. Forcinal. — 12 partanta.

Mutuel. — Ognant, 24.00 ; placés, 19.50 ; 19.50 ; 12.50.

Prix de Beauville (attelé), 40.000 francs. 2.600 mètres. — 1. Pelavas (A. Vermeulen), à C.-F. Delecroix ; 2. Oudinot (Al. Visl), à P. Gemaro ; 3. Prima Donna (R.-R. Expert), à R. Expert. — 14 partanta.

Mutuel. — Gagnant, 139.00 ; placés, 37.50 ; 35.50 ; 49.00.

BOURSE DE LILLE du 6 Mars 1942

Charbonnages. — Albi, 3.600 (*) (part), 4.400 off. ; Aniche, 6.125 (*) ; Anzin, 1.850 off. ; Béthune, 19.600 off. ; (1/10), 2.010 ; Blanzy, 4.020 dem. ; Bruay (coupures de 10), 570 off. ; (coupures de 25), 570 off. ; Carvin, 2.400 (*) ; Clarence, 450 dem. ; Commentry (Jce), 3.810 ; (Csp.), 3.900 dem. ; Courrières, 908 (*) ; Crespin, 206 (*) ; Dourges, 2.920 ; Escarpelle, 12.600 dem. ; Lens 11.160 off. ; Ligny-les-Aire, 446 ; Marles, 2.110 ; Ostrevent, 3.560 ; Vicoigne, 1.711.

Banques. — Crédit du Nord, 615.

Eaux. — Transports. — E.L.R.T., 875 off. ; Lyonnaise des Eaux (Cap.), 3.100 off. ; (Jce), 2.750.

Electricité. — Artésienne, 600 ; Béthunoise, 930 ; Electricité et Gaz du Nord, 619 ; Electricité Nord, 979 ; Electrique Nord-Ouest, 1.195 off. ; Gaz d'Hersin, 779.

Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), 219 ; Aciéries de Longwy, 1.226 (*) ; Aciéries de Micheville, 1.850 ; Aciéries du Nord, 725 ; Aciéries de Sambre-et-Meuse, 1.700 dem. ; Arbel, 2.220 ; Chantiers de France, 2.080 ; Bleche, 1.055 ; Call, 850 off. ; Denain-Anzin, 3.200 off. ; Electro-Métallurgie, 460 ; Fives-Lille, 1.760 off. ; Nord-Est, 1.290 off. ; Francobelge, 4.700 dem. ; Jeumont, 785 off. ; Louvroil, 1.240 (*) ; Saulnes, 2.500 dem.

Entreprises et Matériaux de construction. — Cheux et Ciments Lefergo et Teil, 11.600 ; action B, 300 (part), 3.950 ; Ciments du Boulonnais, 1.000 ; Ciments et Chaux hydrauliques, 1.200 dem. ; Ciments Français et Portland de Boulogne, 5.400 off. ; Desvroise, 3.500 dem. ; Pollet et Cheuzon, 3.140 off.

Produits Chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 3.100 ; (part), 13.300 ; Engrais d'Auby, 880 ; Glaces Nord France, 7.000 dem. ; Huiles, Goudrons et dérivés, 2.875 dem. ; Kuhlmann, 2.100 off. ; Pechiney, 4.900 ; Rhône Poulenc, 3.500 dem. ; Usines de Libercourt, 500.

L'astérisque (*) qui suit un cours unique indiqué que les ordres sur la valeur n'ont pu être exécutés que partiellement et sous le contrôle de la Chambre Syndicale.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

La situation provisoire au 31 Décembre 1941, se totalise à 14 Milliards 458 Millions contre 14 Milliards 192 Millions, au 30 Novembre.

Les comptes courants et les comptes créditeurs accusent leur progression de 250 Millions en passant à 13 Milliards 185 Millions contre 12 Milliards 935 Millions le mois precedent.

A cette augmentation des ressources correspondant à l'actif un accroissement de 164 Millions des Espèces en caisse et Avoirs dans les Banques d'émission et 204 Millions de nouveaux remplois en Portefeuille commercial et Bons du Trésor.

11.874

ANNONCES LÉGALES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Le nommé ARSONNISR Léandre, herbager à Blaumont, a été condamné par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai, Chambre Correctionnelle, en date du 6 février 1942 à **400 FRANCS D'AMENDE** (4.400 francs avec les decimes) **et aux dépens, sur appel d'un jugement du Tribunal Correctionnel d'Avesnes**, du 19 septembre 1941, **sur livraison insuffisante du beurre au dépôt.** Délit commis en juillet 1941.

La Cour a, en outre, ordonné que le présent arrêt serait, par extrait, inséré aux frais du condamné dans les journaux « Le Grand Echo du Nord » et le « Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 300 francs — Le tout par application des articles 6 loi du 27 Juillet 1940.

Vu, le Procureur Général : J. DUFAYET.
Pour extrait conforme Pour le Greffier en Chef : L. BRABANT, greffier 22.010

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Le nommé MICHAUX Auguste, termier à Moustiers, a été condamné, par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai, Chambre Correctionnelle, en date du 6 février 1942 à **400 FRANCS D'AMENDE** (4.400 francs avec les decimes) **et aux dépens, sur appel d'un jugement du Tribunal Correctionnel d'Avesnes**, en date du 10 octobre 1941, **pour livraison insuffisante de beurre au dépôt.** Délit commis en juillet 1941.

La Cour a, en outre, ordonné que le présent arrêt serait, par extrait, inséré aux frais du condamné dans les journaux « Le Grand Echo du Nord » et le « Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse exceder la somme de 300 francs — Le tout par application des articles 8, loi du 27 Juillet 1940. A.P. des 27 Février et 10 Mai 1941.

Vu, le Procureur Général : J DUFAYET.
Pour extrait conforme Pour le Greffier en Chef : L. BRABANT, greffier 22.011

Entreprise Léon PLANQUART et ses Fils

S. A. R. L. au Capital de 3.000.000 de Francs
Siège Social à ROUBAIX, Grande-Rue, n° 222

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à ROUBAIX du trente décembre mil neuf cent quarante et un, portant la mention « Enregistré à Roubaix (Succession), le trente et un décembre mil neuf cent quarante et un, f° 44, n° 753. Reçu trente-cinq francs, signé TROCHERIE » et d'un autre acte, en date à ROUBAIX du 27 Février 1942, portant la mention « Enregistré à Roubaix (Succession), le trois mars mil neuf cent quarante-deux. Reçu trente mille francs (signé TROCHERIE » — Ce dernier acte dressé en suite de l'autorisation préfectorale accordée aux fins ci-apres, sous le n° 21.074 en date du 30 Janvier 1942.

IL A STS CONSTITUS ENTRE :

1° **M. Léon PLANQUART**, entrepreneur de travaux publics et particuliers, demeurant à Roubaix, rue du Maréchal-Foch, n° 70 ;

2° **M. Léon PLANQUART fils**, entrepreneur, demeurant à Croix, Avenue Gustave-Delory, n° 10 ;

3° **M. Robert PLANQUART**, Ingénieur de Travaux publics, demeurant à Paris, rue de la Tour, n° 62 bis ;

Une société à responsabilité limitée, sous la dénomination sociale « ENTREPRISE Léon PLANQUART et ses FILS », société à responsabilité limitée, au capital de trois millions de francs.

Cette société a pour objet l'entreprise des travaux publics et particuliers et toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, à tous objets similaires et connexes le participation directe ou indirecte dans toutes opérations de cette nature, par voie de creation de société, d'apports à des sociétés déjà existantes, de fusion ou alliance avec elles, de cession ou de location à ces sociétés ou à toutes autres personnes des biens sociaux et des droits mobiliers ou immobiliers appartenant à la société, de souscription, d'achat et vente de titres et droits sociaux, de commandits, d'avences, de prêts ou autrement.

Le siège de la Société est établi à ROUBAIX, Grande-Rue, 222.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la ville de Roubaix, et en tout autre lieu, par décision des associés.

Des sieges administratifs, filiales, succursales, bureaux et agences, pourront être crées en tous endroits par les gerants.

La société a une durée illimitée à compter du trente et un décembre mil neuf cent quarante et un, avec notamment pour les associés la faculté de faire fin à la dite société à l'expiration du délai de dix ans et ensuite chaque période quinquennale.

M. Léon PLANQUART mere a aporté en société : le fonds de rommerce et d'industrie qu'il exploite à Roubaix, Grande-Rue, n° 222, comprenant :

1° La clientèle, l'achalandage et le droit au bail qu'il s'oblige à consentir à premiers demanda de la société, pour une durée de dix années, renouvelables suivant la duree de la société, au loyer annuel de vingt-quatre mille francs, des lieux où est exploité l'établissement ci-dessus.

2° Le matériel de toute nature et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds.

3° Les créances commerciales ;

4° Les marchendises, approvisionnements et matieres premières actuellement au magasin, le tout evalué, savoir :

1° Les éléments incorporels à la somme de DEUX CENT MILLE FRANCS..... 200.000,00

2° Le matériel et les objets mobiliers à celle de UN MILLION DE FRANCS 1.000.000,00

3° Les créances à la somme de SIX CENT MILLE FRANCS 600.000,00

4° Les marchandises et approvisionnements à la somme de 600.000,00

Montant de l'apport en nature de M. Léon PLANQUART : DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRS 2.400.000,00

M. Léon PLANQUART fils et M. Robert PLANQUART ont apporté chacun TROIS CENT MILLE FRANCS en espèces.

Le capital social a donc été fixé à TROIS MILLIONS DE FRANCS, divisé en TROIS MILLE PARTS de MILLE FRANCS chacune, attribuées : DEUX MILLE QUATRE CENTS à M. Léon PLANQUART père, en représentation de son apport en nature.

TROIS CENTS à chacun de MM. Léon PLANQUART Fils et Robert PLANQUART, en représentation de leurs apports en espèces.

M. Léon PLANQUART père a été nommé gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Il pourra être prélevé sur la portion de bénéfices revenant aux associés toutes les sommes pouvant être attribuées à tous fonds de prévoyance ou de réserves extraordinaires.

Deux originaux de chacun des actes susénoncés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, le cinq mars mil neuf cent quarante-deux.

Pour extrait : (signé) Léon PLANQUART

Taxe présentiere de l'enregistrement du fonds sont prévenus que le délai de quinze jours à eu accordé par l'article 7 de la loi du sept mars 1940 pour les déclarations de créances commencent à courir à partir d'aujourd'hui.

Pour mention : (signé) Léon PLANQUART

Etude de Me **Charles ROUSSEL**, Docteur en Droit, **Notaire à LILLE**, rue de la Barre, 37.

A VENDRE, PAR ADJUDICATION PUBLIQUE : A LILLE, rue de Puebla, N. 7, en la **Salle des Adjudications des Notaires de Lille, le NEUF AVRIL 1942, à 10heures — LILLE rue Saint-Jean, 1 bis** (près rue de la Barre et de l'Eglise Ste-Catherine).

MAISON AVEC 2 CORPS DE BATIMENTS

MISE A PRIX : 60.000 FRANCS

15.271

GAZOGÈNES PRUVOST

POLYCOMBUSTIBLES

Mise en route sur gaz, sans filtre toile, conception purement mécanique. Application sur moteurs à essence ou Diesel. Livrable immédiat

Renseignez-Moteurs, consultez-nous.

MOTEURS PRUVOST

36 à 46, rue Denis-Solitel - Lille (Tél. 744.351

10.136

Qu'est-ce qu'un **BON DU TRÉSOR ?**

LE BON DU TRÉSOR CONSTITUE UN EMPLOI TEMPORAIRE VRÈS INTÉRESSANT DE TOUT L'ARGENT LIQUIDES DONT LES PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES N'ONT PAS IMMÉDIATEMENT BESOIN.

LES ÉCHÉANCES sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.

LES COUPURES sont de 500 - 1.000 5.000 - 10.000 Frs, etc...

L'INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE est de : Bon à 6 mois : 1,75 %, Bon à 1 an... 2,25 %, Bon à 2 ans... 2,75 %.

LES BONS SONT DÉTACHÉS, 1° ou porteur et la souscripteur garde l'anonymat ; 2° ou ordre et le nom est inscrit sur le Bon ce qui présente une garantie contre la perte ou le vol. Les Bons peuvent faire l'objet d'un endossement.

SOUSCRIRE AUX BONS DU TRÉSOR, C'EST AFFIRMER SA CONFIANCE EN LA FRANCE, COOPÉRER AU REDRESSEMENT NATIONAL, SAUVEGARDER SES INTÉRÊTS PERSONNELS.

VOUS TROUVEREZ DES BONS DU TRÉSOR CHEZ : les Caisses Publiques, les Bureaux de Poste et les Banques, chez les Agents de Change et les Notaires, et auprès des Caisses d'Epargne

AC

Etude de Me **Fernand GOMBERT**, Docteur en Droit, Avoué à LILLE, 33, rue d'Inkermen.

Exécution du décret du 28 Novembre 1938 (art. 2 à 101. — Insertion prescrite par ordonnance de M. le Président du **Tribunal civil de Lille**, du 4 mars 1942, en application de l'article 4 dudit décret.

Aux requête, poursuite et diligence de :

Monsieur François Joseph ROSSI, noyauteur, demeurant à **Feches-Thumesnil**, rue Anatole-France 181. — Madame Augustine Marie ROSSI, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Jules François QUIGNON, manœuvre, demeurant à **Lille**, rue du Faubourg des Postes, Square Desmet, 15. — Monsieur Jules François QUIGNON, sus-nommé, en qualité d'administrateur légal des biens de se fille ouneure, Renée Marie Louise QUIGNON.

Avant pour avoué Me Fernand GOMBERT.

Il sera procédé ultérieurement, en la salle des Adjudications des Notaires de Lille, par le ministère de Me VANDENBUSSCHE, notaire, à l'

Adjudication d'une MAISON

à usage d'habitation, sise à FACHES-THUMESNIL, rue Gustave-Delory. Cour des Ecoles, n° 8, **sur la mise à prix de 10.000 francs.**

En exécution d'un jugement rendu par la Chembre du Conseil du **Tribunal civil de Lille**, le 23 Décembre 1941, enregistré.

Le présente insertion est destinée à faire courir le délai d'UN MOIS pendant lequel tout intéressé agnaciement à l'une des créancies visées à l'art. 1 du décret du 1er Septembre 1938 et à l'esprit duquel ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspendian des délais, aourre former opposition motivée à la levée de cette suspension, par lettre recommendée adressée à Monsieur le Greffier du Tribunal civil de Lille.

15.272 Pour insertion (signé) GOMBERT.

Etudes de Me **MOROT**, notaire à **ARRAS**, 7, rue St-Denis et de Me **DUBOIS**, Avoué à **ARRAS**, 4à, Boulevard Carnot.

Commune de DUISANS — A VENDRE

SUR LICITATION

UNE MAISON sise rue du Calvaire

**Le LUNDI 13 AVRIL 1942, à 15 HEURES (Heure Allemande) en la mairie de DUISANS, et par le ministère de Me MOROT, notaire à ARRAS,